

Administration financière—Loi

cynisme à l'égard non seulement du gouvernement mais aussi, de tous les représentants élus.

M. Young: Revenez à l'étude du bill.

M. Epp: Le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice (M. Young) me dit de revenir à l'étude du bill. C'est à l'occasion de ce bill que nous essayons de trouver un moyen d'étudier le budget des dépenses comme il se doit, pour veiller à ce que les deniers publics soient dépensés à bon escient autant que possible. Au député, qui pense peut-être que je ne discute pas du projet de loi, je rappelle que celui-ci vise avant tout à nous donner un meilleur contrôle des dépenses publiques, et il a le front de venir me dire de rester dans le sujet.

M. Young: J'ai dit que si vous étiez sincère, vous parleriez du bill.

M. Epp: De la façon dont j'interpète les propos du député, toutes les plaintes que j'ai formulées à maintes occasions ne sont pas valables. On nous demande d'adopter le bill sans parler du budget des dépenses, sans poser de questions. Je n'entends pas me laisser museler par le député quand il s'agit de dénoncer les dépenses éhontées. Il aura beau dire ce qu'il voudra, il ne m'empêchera pas de renseigner les Canadiens sur les sommes que le gouvernement dépense.

En étudiant ces questions fondamentales, il faut prévoir des mécanismes qui permettront au comité d'examiner le budget des dépenses. Il n'est pas normal que les présidents de comité soient réduits à passer des semaines et des mois sans pouvoir convoquer de séance. C'est la meilleure défense. Et nous avons vu les autres. Je suppose que c'est de bonne guerre, mais le ministre relève son col et laisse passer l'averse en espérant que le 31 mai arrivera et que son budget sera adopté d'office. Cette méthode m'enlève le droit d'y apporter des critiques.

● (1532)

J'espère que le gouvernement prend nos instances au sérieux. Il est absolument nécessaire que nous puissions obtenir la création d'un service comme celui-là qui puisse exercer une surveillance plus serrée des dépenses quotidiennes du gouvernement. Cette année, le gouvernement gaspille une somme supérieure au total du premier budget présenté sous le régime de l'actuel premier ministre (M. Trudeau). Ce premier budget s'élevait à 10.9 milliards. Aujourd'hui, le ministre des Finances (M. Chrétien) nous dit que les dépenses excédentaires se chiffreront aux environs de 11.5 milliards. Autrement dit, le gouvernement a l'intention de gaspiller en moyenne un milliard par mois de plus que ses revenus.

J'aimerais vous lire la déclaration d'un expert remontant au 20 octobre 1975: «Il ne faut pas dépenser plus que ce qu'on a en caisse, sinon on crée inutilement de l'inflation.» Savez-vous qui était cet expert, monsieur l'Orateur? L'actuel premier ministre. Et pourtant, il subira cette année un déficit de plus de 11 milliards de dollars.

Au cours du premier siècle d'existence de notre pays, nos aïeux ont créé le pays, ont construit des chemins de fer, ont ouvert l'Ouest à la colonisation, ont traversé une crise économique et deux guerres mondiales. En 1968, le déficit se situait aux alentours de 32 milliards de dollars. Dix ans plus tard, le gouvernement actuel a creusé un déficit supérieur à celui qu'avaient accumulé nos ancêtres au cours du siècle qui a précédé. Le déficit de la dernière décennie est supérieur à celui qui avait été accumulé en cent ans d'histoire.

Quand cela va-t-il s'arrêter? Je prie pour que le contrôleur général et le vérificateur général aient assez d'influence pour ramener à la raison les dépenses du gouvernement. Je suis sûr d'une chose: les députés et le système des comités n'en sont pas capables. Je vais citer un autre expert. Voici ce qu'il a dit le 6 mai 1974:

Ce budget traduit ma détermination à lutter contre l'inflation. Il traduit la nécessité, pour tous les gouvernements, dont celui-ci, responsable devant le Parlement, de comprimer les dépenses.

Savez-vous qui est cet expert, monsieur l'Orateur? Il est allé toucher sa récompense à Toronto, où il est devenu avocat au service des grandes entreprises. Il s'agit de l'honorable John Turner. Il y a eu d'autres experts à la Chambre des communes, et je vais citer l'un d'eux:

Nos buts sont clairs. Notre premier objectif doit être de maintenir la tendance au ralentissement de l'inflation.

Ces paroles ont été prononcées le 31 mars 1977, par une autre personne qui est allée toucher sa récompense à Toronto à titre d'avocat des grandes entreprises.

Une voix: Pas ce bon vieux Thumper?

M. Epp: Ce bon vieux Thumper lui-même, l'ancien ministre des Finances. Les porte-parole gouvernementaux ont dit beaucoup de choses édifiantes pour appuyer l'idée de restreindre les dépenses, de réduire les déficits, d'administrer sagement les deniers publics. Je les prends au mot. Que s'est-il passé ensuite? Le gouvernement ne veut pas que les prévisions budgétaires soient étudiées en comité. Je crois qu'il faudrait frapper une médaille et la décerner chaque année au ministre qui trouve la meilleure idée pour dépenser les fonds publics. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration est ici—je suis sûr que ce que je vais dire le fera bien rigoler. Sait-il que dans le cadre du programme Jeunesse Canada au travail, les contribuables canadiens ont dépensé \$15,407 pour un projet visant à «faire l'inventaire des cimetières, anciens et nouveaux?»

M. Baker (Grenville-Carleton): Il y en a un nouveau juste en face.

M. Epp: Comment s'attendre que les gens aient confiance dans le régime démocratique s'ils observent tous les jours les folles dépenses que le gouvernement fait dans des domaines qui ne rapportent rien? L'on a calculé que deux ou trois dollars de revenu produisent un dollar de recettes fiscales. Imaginez quel doit être le volume de production de l'industrie canadienne pour produire cette somme.

Je pourrais peut-être citer un cas notoire du Conseil des arts. Tous ceux qui connaissent bien la question ont entendu parler de l'affaire Bill Bassett. Lui et ses éditeurs ont reçu plus de \$100,000 pour publier des poèmes que les Canadiens, j'en suis sûr, qualifieraient de pornographiques. J'ai écrit au secrétaire d'État (M. Roberts) et j'ai reçu de lui la réponse la plus courtoise. Il y disait en fait que son ministère ne pouvait pas se mettre à censurer ce genre de chose, qu'il ne voulait pas se lancer dans la censure. Monsieur l'Orateur, les contribuables canadiens sont-ils tenus de continuer à financer ce genre de chose, que je n'oserais pas consigner au compte rendu et qu'aucun journal qui se respecte n'oserait publier? Mais lorsque j'ai signalé cela au secrétaire d'État, lui indiquant que les contribuables canadiens étaient offusqués, non seulement par les écrits mais aussi par le fait qu'eux-mêmes les finançaient, le ministre s'est contenté de me répondre que son ministère ne pouvait pas se lancer dans la censure.